

«Panier du 6ème»

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
Siège : Chez Quentin Martin-Laval 104 rue d'Assas 75006 PARIS

Contrat d'engagement " POMMES " Octobre 2022 à Avril 2023

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer une année de production,
- gérer ses retards et absences aux distributions,
- adhérer à l'AMAP Panier du VI pour un montant de 15€,
- participer à la vie de l'association.

Engagements du producteur :

- livrer des produits de qualité, frais, et de sa production,
- être présent à deux distributions sur l'année
- donner régulièrement des nouvelles du verger,
- accueillir les adhérents sur son exploitation
- expliquer ses méthodes de travail et le mode de fixation du prix.

Quatre variétés de pommes bio sont proposées sur l'année, à savoir : Opal, Pinova et Délice d'Or, par sacs de 5kg ou par caisses de 14 kg.

Du jus de pommes et du pétillant non alcoolisé sont également proposés.

| Produit | Prix * nb de distribution | Sous-total |
|--------------------|---------------------------|------------|
| Sacs (5kg) | 13.50 € * 4 | |
| Caisses (14kg) | 36 € * 4 | |
| Jus de pommes (1L) | 3.25 € * 4 | |
| Pétillant (0.75L) | 4.25 € * 4 | |
| Total | | |

Planning des distributions (sujet à modification) :

| Planning des distributions | Octobre | Décembre | Janvier | Mars | Avril |
|----------------------------|---------|----------|---------|------|-------|
| mercredi | 12 | 7 | 25 | 8 | 19 |

| Modalités de règlement | Banque | # chèque | Montant | Remis à l'arboriculteur |
|------------------------|-------------------------|----------|---------|-------------------------|
| 1 règlement de€ | chèque | | | Novembre |
| 2 règlements de€ | 1 ^{er} chèque | | | Novembre |
| | 2 ^{ème} chèque | | | Janvier |

Les chèques, établis à l'ordre de **Hervé Boucher** et datés du jour de l'engagement, sont remis au responsable du contrat accompagnés de ce contrat signé et seront transmis au producteur aux dates prévues ci-dessus.

Les livraisons ont lieu le mercredi entre 19h00 et 20h30, selon le planning, dans la cour de la Mairie du 6^e Arrondissement entrée 17 rue Madame, 75006 Paris.

En cas de situation exceptionnelle (incident climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, le producteur partenaire et un représentant du réseau des AMAP d'Île-de-France.

Ce bulletin sera conservé par le responsable du contrat. Une copie pourra être délivrée sur demande.

L'adhérent

Nom

mail

Téléphone

Date et signature :

L'arboriculteur Hervé Boucher

Date et signature :

En cas de besoin :

Raphaëlle Trouillet (raphaëlle05@gmail.com)

L'arboriculteur Hervé Boucher Verger bio de Permangle 87500 St Yrieix-la-Perche